



Déclaration liminaire

CSAL du 23 janvier 2024

Madame la Présidente,

Nous voici de nouveau réunis en CSAL à l'occasion d'une deuxième convocation, nouvelle occasion pour la CGT Finances Publiques de la Somme de vous faire part de ses revendications en matière de pouvoir d'achat et de son mécontentement quant à la suppression d'emplois dont sont victimes les agents de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme et les usagers.

Le 16 janvier dernier, Emmanuel Macron s'est livré à un long plaidoyer en faveur de sa politique libérale. Quelle ne fut pas la colère des agents des finances publiques et de la CGT Finances Publiques de l'entendre pérorer qu'il avait réimplanté des trésoreries sur le terrain. Soit le président a fait preuve de mauvaise foi, soit son ignorance sur le sujet aurait dû l'encourager au silence.

Toutes les trésoreries mixtes présentes en 2015 ont été supprimées, soit 1 525 !

Jusqu'à la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité (NRP) engagé en 2019, il existait :

- Des trésoreries spécialisées « classiques » : en charge de la gestion comptable et financière des collectivités locales, des hôpitaux et des offices HLM, du paiement des dépenses, de l'encaissement des recettes (impôts, produits locaux), du conseil en matière fiscale, budgétaire et financière pour les établissements publics locaux, et de la gestion de plusieurs budgets communaux, intercommunaux et Établissements publics locaux.
- Des trésoreries spécialisées dites « amendes » : pour le recouvrement des amendes et des condamnations pécuniaires.
- Des trésoreries mixtes : en charge des missions relevant de la fiscalité et de la gestion locale.

Après la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité : en plus de la suppression de toutes les trésoreries mixtes, toutes les trésoreries spécialisées ont été démantelées pour être regroupées dans les Services de Gestion Comptable en nombre bien plus limité (environ 500) avec un rôle uniquement comptable, et une centaine de trésoreries hospitalières.

Ainsi notre réseau de proximité est attaqué de toutes parts par E. Macron et son gouvernement, en le remplaçant par les établissements ou maisons France services : des points d'accueil multi-services publics à la charge partielle des collectivités dans lesquelles les conditions de travail laissent parfois à désirer.

On citera pour exemple, la situation du point France Services de Montdidier : Fuites au plafond en direct sur la borne d'accueil, bureaux aveugles, rien pour permettre aux agents de se restaurer, vestiaires et fournitures entreposés dans la salle commune... Des conditions telles que la collègue mise à disposition a mis fin à ses fonctions et réintégré le SIP de l'Est de la Somme.

La vérité, c'est qu'E. Macron et ses gouvernements organisent le désengagement de l'État en matière de services publics de proximité.

Mais cela, le président s'est bien gardé de le claronner !

Et la casse des services publics ne cesse de continuer !

La CGT Finances Publiques de la Somme réaffirme par cette déclaration son attachement à un service public de proximité de qualité et dénonce une nouvelle fois les suppressions d'emplois, que vous êtes, Madame la Présidente, chargée de conduire à la DDFIP de la Somme !

Alors, qu'au niveau national, c'est bien 200 emplois qui sont supprimés, la CGT Finances Publiques de la Somme s'érige CONTRE la suppression de 12 emplois au sein de notre direction : 8 agents de catégorie B dont un géomètre et 4 agents de catégorie C.

Comme indiqué lors de notre précédente déclaration liminaire, il n'est pas question pour la CGT Finances Publiques de la Somme de discuter de la répartition par service des suppressions d'emplois !

En 10 ans, plus de 3,3 milliards ont été économisés sur le dos des agents avec une moyenne de 2000 suppressions d'emplois par an. Les 93 000 restants (Tagerfip 2023) ont maintenu la DGFIP debout, au prix d'efforts permanents, même pendant la pandémie, et cela sans aucune revalorisation du régime indemnitaire.

Alors nous le clamons haut et fort : l'administration doit sans attendre prendre en considération, et de façon concrète, sonnante et trébuchante, la conscience professionnelle des personnels !

La négociation en cours engage directement le directeur général, fût-il par intérim, vis-à-vis de tous les agents éprouvés par des conditions difficiles d'exercice de leurs missions, par les pertes de pouvoir d'achat et par l'empilement de réformes brutales.

Au-delà de la question indiciaire de compétence Fonction publique, nos revendications en matière indemnitaire sont parfaitement légitimes et doivent aboutir en urgence à :

- ➔ la revalorisation à 200 € avec taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité;
- ➔ la revalorisation de la valeur du point ACF ;
- ➔ l'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- ➔ la réévaluation du barème de la prime de rendement jusqu'au plafond de 18 % de la rémunération brute de l'échelon sommital ;
- ➔ la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire pour tous les personnels ;
- ➔ l'absence de toute rémunération au mérite ;
- ➔ la revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- ➔ la revalorisation des remboursements de frais des personnels ;
- ➔ Des moyens à la hauteur pour une réelle politique d'Égalité femmes-hommes

La CGT Finances Publiques de la Somme appelle l'ensemble des agents des Finances Publiques à se mobiliser le 29 janvier prochain, jour de reprise des négociations sur le régime indemnitaire!